

Tchao-sin furent chargés d'édifier le coffre de pierre sur (la colline) *Chö-cheou*. Tous devaient aller par avance prendre leurs mesures et on arrêterait des décisions minutieuses suivant ce qu'ils diraient.

L'autel pour l'audience plénière serait au Sud du palais de voyage; il formerait un carré de 9 *tchang* et 6 pieds (96 pieds) de côté; il serait haut de 9 pieds;... il aurait deux escaliers sur sa face Sud et un escalier sur chacune de ses trois autres faces. Il aurait trois (?) talus, dont deux au Sud et un au Nord ¹⁾.

En outre puisque, lors des cérémonies *fong* et *chan* à l'époque des *T'ang*, on avait disposé le cortège d'apparat, il faudrait se conformer à ce précédent, et, quand l'équipage impérial sortirait de la capitale, ce serait avec le cortège d'apparat au grand complet. Les arrondissements et les sous-préfectures qu'on devait traverser n'auraient pas à fournir les accessoires du cérémonial.

Sur la terrasse ronde, on devait disposer un choeur ²⁾, un

1) Nous avons déjà signalé, à propos du texte parallèle dans le *Kieou T'ang chou* (cf. p. 196, n. 5), les difficultés que présentent les indications relatives à l'autel de l'audience plénière. Tout d'abord, les deux textes diffèrent quant aux dimensions de l'autel auquel le *Kieou T'ang chou* attribue 240 pieds de côté, tandis que le *Song che* lui en attribue seulement 96; si on tient compte de la multitude de personnes qui devaient trouver place sur cet autel, le nombre indiqué par le *Kieou T'ang chou* paraîtra préférable. — En second lieu, dans le texte du *Song che*, les trois mots 四陞陞 sont inintelligibles; il faut, ou les supprimer, comme dans le *Kieou T'ang chou*, ou dire qu'il y avait cinq escaliers 五陞. — Enfin les deux mots 一壇 doivent être remplacés par les mots 三壇 ou 三分壇 le mot 分 étant ici une numérale.

2) 登歌. Cette expression désigne des chanteurs qui montaient dans la salle où se célébrait une cérémonie (cf. *Li ki*, chap. *Wen wang che tseu*, trad. Couvreur, t. I, p. 491; Legge, SBE, vol. XXVII, p. 360; *Tcheou li*, article *ta-che*, trad. Biot, t. II, p. 50). Ici, elle désigne le choeur qui devait chanter sur l'autel.